

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 10 août 2016 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gélinault Dionne
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Garry Ladouceur
Mme. Claudette Béland-Pleau

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.
Mme. Véronique Lamoureux a motivé son absence

129-08-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

130-08-2016 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 6^{ième} jour de juillet 2016.

131-08-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 10 AOÛT 2016.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 10 août 2016 au montant de 381,937.39\$.

132-08-2016 Règlement 2016-008 Zonage

Il est proposé par M. Neil Gervais
et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2016-008 règlement modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004: permettre la classe d'usage i-2 des groupes commerces et services dans la zone 51-ag. .

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-008

PREMIER PROJET

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 198-2004:
PERMETTRE LA CLASSE
D'USAGE I-2 DES GROUPES**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de permettre les usages du sous-groupe I-2 du Groupe Commerces et Services dans la zone AG-51

ATTENDU QUE selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des provisions susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST EN CONSÉQUENCE

Proposé par M. Gilles Dionne et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le premier projet de règlement numéro 2016-008, modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de permettre la classe d'usage 1-2 des Groupes Commerces et Services dans la zone AG-51:

Article 3 Modification de la Grille des Spécifications

a) La page 87 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur la ligne correspondant à l'usage du sous-groupe (I-2) sous la zone AG-51.

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Mansfield ce 10^{ième} jour de août 2016.

Kathleen Bélec,
Maire.

Eric Rochon
Secrétaire-trésorier.

133-07-2016 NOM DE LA NOUVELLE RUE AU « PROJET LAPORTE »

CONSIDÉRANT les recommandations du propriétaire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Gélinault Dionne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soient attribués le toponyme suivant pour la nouvelle rue illustrée sur le plan:

Le lot 4638752: rue Florence;

QUE la description de ce nom soit adoptée telle que présentée;

QU'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation des toponymes;

134-08-2016 NOUVEAU POMPIER

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité accepte Mme Brooke Demont comme nouveau pompier après son évaluation de la part des officiers de la brigade incendie à la fin d'une probation de 12 mois.

135-08-2016 CALENDRIER LIONS

Il est proposé par : M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

De contribuer 100 \$ à l'achat de publicité dans le calendrier du Club Lion 2017.

136-08-2016 PROPOSITION ENTENTE

Il est proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract fasse parvenir à la municipalité du Village de Fort-Coulonge la proposition d'entente # 136-08-2016 pour leur approbation et/ou commentaires.

137-08-2016 **ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PREVENTION**

Il est proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Mutuelle de prévention« FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

138-08-2014 RÉFORME CADASTRALE / LOTS 4 806 676, 5050248 ET 5050247.

Suite à la réforme cadastrale du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, mandat numéro 2450 effectué par la firme d'arpenteurs-géomètres Bussières Bérubé Genest Schnob, ces lots sont apparus comme étant un ancien chemin situé sur une partie du lot 11, Rang 5, Canton de Mansfield, appartenant à Monsieur Marc Ladouceur.

Il est donc proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité abandonne tous droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir sur le lot 4 806 676, 5 050 248 ainsi que 5 050 247, décrits comme étant un ancien chemin suite à la réforme cadastrale, mandat 2450.

Que cette municipalité vende aux propriétaires ce terrain situé sur une partie de leur propriété au montant honoraire de 50.00\$.

Que cette municipalité mandate Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, à préparer le contrat de vente de ce terrain et que M. Marc Ladouceur, acheteur assume tous les frais.

Que Monsieur Éric Rochon, Directeur général, soit mandaté à signer tout document relatif à cette vente pour et au nom de cette municipalité.

139-08-2016 SOUMISSION TRAVAUX DE BUREAU

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

Que la soumission déposé par la compagnie « Construction Bonne Façon » soit retenue pour la rénovation du bureau municipal pour un montant de 8,398.92\$ après taxes.

140-08-2016 APPEL D'OFFRES CAMION DÉNEIGEMENT

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité demande des soumissions pour l'achat d'un camion dix (10) roues neuf, année 2016 ou plus récent, incluant un groupe d'équipement de déneigements et équipement de remorquage spécial de grande capacité. Pour le service de voirie tel que spécifié sur le devis préparer par le comité de voirie et intitulé devis numéro 2016 TP-022.

Les soumissions devront être reçues pour mercredi à 15:00 heures le 12 septembre 2016.

Les soumissions devront être valides pour une période de 60 jours.

Que le secrétaire-trésorier, M. Eric Rochon prépare l'appel d'offre en incluant les clauses usuelles des soumissions.

141-08-2016 APPEL D'OFFRES TRAVAUX ÉGOUTS POIRIER-HERAULT (TECQ2014-2017)

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité demande des soumissions pour les travaux d'égouts nécessaires sur les rues Poirier et Hérault tel que spécifié sur le devis préparer par la la firme d'ingénierie WSP.

Les soumissions devront être reçues pour mercredi à 15:00 heures le 12 septembre 2016.

Que le secrétaire-trésorier, M. Eric Rochon prépare l'appel d'offre en incluant les clauses usuelles des soumissions.

142-08-2016 RENCONTRE AVEC RÉSIDENTS DU CHEMIN GRAND-MARAIS

Proposé par M. Gilles Dionne

Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité organise une rencontre d'information avec les résidents du chemin Grand-Maraïs pour échanger avec les citoyens sur le dossier d'aqueduc pouvant desservir votre secteur

143-08-2016 COLOQUE DE ZONE ADMQ 2016

Il est proposé par : Mme Claudette Béland

Et résolu à l'unanimité

Que M. Eric Rochon, Directeur-Général assiste au Colloque Zone Outaouais de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui aura lieu à Gatineau, le 15 et 16 septembre 2016.

La Municipalité autorise la dépense pour inscription et les frais de déplacement seront remboursés selon la politique de cette municipalité.

AVIS DE MOTION est donné par M. Garry Ladouceur qu'il présentera pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, un amendement au Règlement numéro 2011-10 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par le conseiller Gilles Dionne, à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance un amendement au règlement 2012-011 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité Mansfield-et-Pontefract.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 131, 135, 139, et 143

ET J'AI SIGNÉ CE 10 août 2016.

144-08-2016 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme. Claudette Béland

Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 :40 heures.